

formait autrefois une division où il y avait un percepteur nommé par l'ancien gouvernement, chaud partisan de ceux qui étaient alors au pouvoir et qui recevait \$1,400 par année; il avait un aide dont le salaire était de \$750 par année; ce qui portait les dépenses de ce bureau à \$2,150. En 1880, je crois que le percepteur mourut. On crut alors que cette division n'était pas assez considérable pour motiver de telles dépenses et on l'a ajoutée à la division de London; on a nommé un officier pour faire la besogne à Sarnia, dont le salaire est de \$300; de sorte que, au lieu d'augmenter les dépenses de ce bureau, nous les avons réduites de \$2,150 à \$800. La besogne a dernièrement augmenté et nous avons envoyé un officier dont l'emploi est temporaire et qui aidera à faire l'ouvrage.

La principale industrie de Sarnia, sujette à l'excoise, est la fabrication du malt. En 1878, on a fabriqué 175,000 livres de malt; en 1879, 32,000 livres; en 1880, 53,000 livres; en 1881, 23,000; en 1882, 473,000, et, jusqu'au 30 avril 1883, 510,000 livres.

Ces chiffres prouvent qu'il était nécessaire de nommer un nouvel officier. Les fabriques sont aujourd'hui au nombre de sept, de trois qu'elles étaient de 1878 à 1881.

Je crois que maintenant la Chambre comprendra que ce n'est pas là une nomination politique, mais nécessaire, afin que la besogne de ce bureau ne souffre pas de retards, et je crois que l'honorable monsieur qui a fait l'accusation l'autre jour, doit voir qu'elle n'était pas fondée.

M. LISTER: L'honorable ministre déclare que le revenu a tellement augmenté qu'il a fallu faire une autre nomination. De combien le revenu de 1882 est-il plus élevé que celui de 1880?

M. COSTIGAN: Le revenu de 1882 est d'environ \$2,000 plus élevé que celui de 1880; mais les fabriques ont augmenté de trois à sept, ce qui vaut plus pour l'augmentation du travail que la simple perception du revenu.

M. LISTER: Je ne connais que deux fabriques. Cependant, je désire que l'honorable monsieur comprenne que je n'ai pas dit que le revenu avait diminué; j'ai simplement demandé une explication au sujet de la nomination. J'ai déclaré qu'en ce qui concerne celui qui a été nommé, je ne m'opposais pas à la chose, car je croyais qu'il était parfaitement compétent; mais je disais que la nomination était faite non parce qu'elle était nécessaire, mais dans le but de récompenser un chaud partisan du gouvernement. Je ne m'oppose pas à ce que les honorables messieurs nomment leurs amis, car le peuple s'y attend; mais ce à quoi je m'oppose, c'est que l'on fasse une nomination inutile.

Et puis, en ce qui concerne l'emploi de percepteur de cette division, je dirai que jusqu'à la mort de l'ancien titulaire de cette charge, qui, je crois, a eu lieu en 1878, le bureau de Sarnia avait été le bureau principal d'une division, et London était une division distincte.

Mais aujourd'hui le bureau de Sarnia a été réuni à celui de London, et on a fait de Sarnia un port dépendant. Le percepteur de Sarnia avait été nommé avant l'arrivée de M. Mackenzie au pouvoir; il resta en fonctions jusqu'à sa mort.

Des partisans du gouvernement actuel ont formé, dans la ville de Sarnia, un comité dans le but de recommander au gouvernement la nomination d'un nouveau percepteur quand ces fonctions deviendraient vacantes. Lorsque l'ancien percepteur mourut, le gouvernement actuel était au pouvoir, et des quatre membres du comité, trois sollicitèrent sa succession, et pour régler la difficulté le bureau fut aboli.

Depuis que cette question a été soulevée devant la Chambre, j'ai reçu une lettre de M. Slattery, dans laquelle il dit que j'ai été injuste envers lui; et comme je regretterais qu'un énoncé de ma part eût l'effet de blesser ses sentiments ou de lui causer du tort de quelque manière, je me hâte de déclarer qu'il reconnaît n'avoir pas fait circuler le manifeste de l'honorable monsieur. Je suis heureux de

l'apprendre. Il avait le droit de le faire, mais il dit qu'il ne l'a pas fait, et comme il croit avoir été lésé de quelque façon, je fais cette déclaration publique à son bénéfice.

En ce qui concerne les fabriques, je puis seulement répéter qu'il n'y en a, à ma connaissance, qu'une seule de plus dans la ville de Sarnia, et c'est la fabrique de malt qui, je crois, ne fonctionne que depuis un an.

Il est parfaitement reconnu dans cette partie du pays, que M. Elwood, qui n'est employé que depuis deux ans dans le bureau, peut très bien expédier toute la besogne. Naturellement, l'autre officier a été nommé et fait aujourd'hui partie du service civil, et cela règle la question. Cependant, je ne crois pas que la besogne ou l'augmentation du revenu du bureau, motive cette nomination.

M. COSTIGAN: L'honorable monsieur paraît attacher beaucoup d'importance à la différence des recettes du bureau, entre 1880 et cette année. Je prétends qu'il y a eu une augmentation de \$2,000. Il semble oublier le fait que les \$29,000 prélevés dans cette division l'étaient par un officier qui recevait \$1,400, et par un autre qui recevait \$750, soit un total de \$2,150. Le revenu de 1882 s'est élevé, pour dix mois, à \$26,000, soit, au même taux, \$30,000 par année qui ont été prélevés par un seul officier qui ne recevait que \$800. Et ce nouvel officier a été nommé non-seulement parce qu'il y avait une augmentation de \$2,000 dans le revenu, mais aussi parce qu'il y avait un surcroît de besogne amené par l'augmentation du nombre des fabriques, ainsi que le constate le rapport—et quelle meilleure preuve l'honorable ministre exigerait-il?—et cet officier a été nommé à cet emploi temporaire pour assister M. Elwood, et à la réquisition de nos officiers.

M. LISTER: Quelles sont les nouvelles fabriques? Je n'en connais qu'une seule, la fabrique de malt, et je crois qu'un homme peut aussi bien prélever \$32,000 que \$28,000.

M. COSTIGAN: Je ne puis nommer ces fabriques, mais je m'appuie sur les renseignements que me donnent les officiers du département; et, d'après leur rapport, il y a sept nouveaux établissements qui tombent sous le coup de la loi d'excoise.

M. PATERSON (Brant): Il peut arriver que l'honorable ministre comprenne toutes les fabriques qui seraient comprises si Sarnia formait une division.

M. COSTIGAN: D'abord, nous discutons au sujet des devoirs attachés à l'emploi occupé par M. Elwood dans sa division—vous pouvez l'appeler la ville de Sarnia, ou elle peut comprendre les alentours ou une partie du township adjacent,—mais tout cela vient du bureau du revenu de l'intérieur à London. Il est nommé pour Sarnia, et tous les devoirs qu'il doit remplir consistent à s'occuper de sept établissements industriels dans son district.

M. PATERSON (Brant): Que comprend ce district?

M. COSTIGAN: Il est connu sous le nom de Sarnia. Je n'en connais pas les limites. L'honorable monsieur connaît l'étendue de Sarnia.

M. PATERSON: C'est la ville de Sarnia, c'est tout.

M. COSTIGAN: Les manufactures de la banlieue sont comprises dans ce rapport. Il est dit dans ce rapport qu'il y a sept établissements manufacturiers dans les limites de la juridiction de cet officier. Pour lui permettre d'expédier la besogne, un autre officier a été envoyé là de London. Voilà quel en sera l'effet. Si l'ouvrage diminuait, il pourrait être transféré à quelque autre place, où ses services seraient plus requis.

Pour le moment on a besoin de lui en cet endroit, comme il a été prouvé par le rapport de cet officier.

M. LISTER: Un mot d'explication. L'honorable monsieur a dit que les dépenses jusqu'à la mort du dernier percepteur